

CIRCULAIRE N° 23 / 2023 – 2 juin 2023

Objet : Rapport de la Cour des comptes : « L'enseignement privé sous contrat » 1^{er} juin 2023

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

La Cour des comptes relève, dans son rapport du 1^{er} juin 2023, un manque de mixité sociale dans les établissements privés sous contrat. En effet, les élèves de familles très favorisées représentaient 40.2% en 2021, contre seulement 11.8% d'élèves boursiers.

Rappelons que le ministre de l'Éducation avait promis de faire de la mixité un marqueur de sa politique. Les propositions reportées depuis des mois se résument à de timides annonces.

Le ministre a capitulé et la question cruciale des établissements privés sous contrat n'a pas été abordée. Ces hésitations sont directement liées aux menaces que l'enseignement catholique, appuyé par la droite parlementaire, brandit au sujet d'une relance de la « guerre scolaire ». La Cour des comptes publie hier un rapport très éclairant sur un contrôle plus rigoureux de l'Etat sur les moyens accordés aux établissements privés.

Rappelons les objectifs permanents de notre Fédération depuis le Serment de Vincennes initié par les 5 organisations du CNAL, le 19 juin 1960 soutenus par 10 813 697 citoyens :

« Nous faisons le serment solennel :

– de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation

– de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

Notre Fédération reste toujours fidèle à ce Serment de Vincennes, nous saurons le rappeler lors du colloque du CNAL le 15 juin 2023 à Montpellier et lors de la présidence tournante du CNAL confiée à notre Fédération et ses Unions pour l'année scolaire 2023-2024.

Suivre le lien pour le rapport, la synthèse et le communiqué de la Cour des comptes.

[L'enseignement privé sous contrat | Cour des comptes \(cocomptes.fr\)](https://cocomptes.fr)

Amitiés laïques et fédérales.

Ci-joint : rapport, synthèse et communiqué de la Cour des comptes